



## LA SOLUTION SÉCURITÉ POUR TOUS LES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

L'amiante constitue un problème majeur de santé en milieu professionnel. Matériau hautement toxique et massivement utilisé jusqu'à son interdiction, il demeure aujourd'hui présent dans la plupart des bâtiments construits avant 1997.

Afin de permettre aux professionnels de travailler en se protégeant des fibres d'amiante tout en respectant la réglementation, BCL Invent® a conçu EasyGel Protect®, une solution innovante brevetée simplifiant les processus d'intervention sur support contenant de l'amiante.



## LA PROBLÉMATIQUE DE L'AMIANTE EN FRANCE

**1<sup>re</sup>**

L'amiante est la 1<sup>re</sup> cause de cancer d'origine professionnelle.

**50%**

50% des bâtiments et équipements comportent encore de l'amiante aujourd'hui.

**80 Kg**

La quantité d'amiante encore présente dans les bâtiments en France équivaut à 80 Kg/habitat.

**3 000**

L'amiante est entrée dans la composition de plus de 3 000 produits identifiés.



Les maladies liées à l'amiante touchent principalement les métiers du BTP



Par l'apport au foyer de vêtements contenant des particules d'amiante, l'opérateur expose sa famille à des risques d'inhalation



Certaines maladies peuvent se déclarer après de très faibles expositions



Les effets sur la santé surviennent souvent plusieurs années, voire dizaines d'années, après le début de l'exposition



L'employeur encourt de lourdes sanctions pénales s'il ne répond pas aux exigences fixées par le code du travail

**Fin  
XIX<sup>e</sup>**

Utilisation de l'amiante pour ses qualités d'isolant

**1975**

Pic d'importation en France (180 000 tonnes)

**1997**

Interdiction de l'utilisation d'amiante en France

**1997**

La VLEP\* est fixée à 100 fibres par litre

**2015**

La VLEP est abaissée à 10 fibres par litre

La mesure d'empoussièrement amiante garantit la sécurité de la population vis-à-vis de l'exposition à ce matériau cancérigène. Ce contrôle permet de s'assurer du respect du seuil défini par le Code de la santé publique.



1 - MISE EN PLACE

Installer le tube de carottage, et verser du gel à l'intérieur du tube.



2 - FORAGE

Percer à travers le gel. Les particules sont retenues et confinées dans le gel.



3 - ÉVACUATION

Conditionner les déchets dans un sac dédié, et les évacuer vers une filière autorisée.



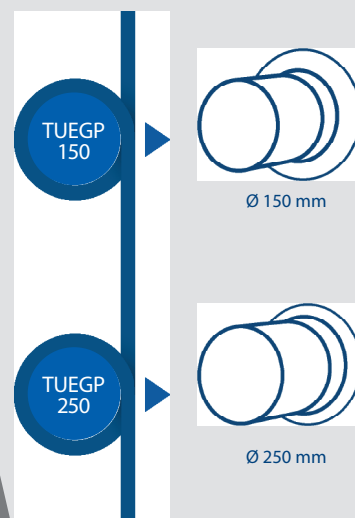
### LES + PRODUIT

- 1 Un empoussièremement le plus faible possible qui évite le confinement
- 2 Gel non nocif et transparent pour un travail sans gêne visuelle
- 3 Respect des différentes réglementations à un coût modéré
- 4 Un chantier propre et respectueux de l'environnement

### LES + UTILISATEUR

- 1 Évite à l'opérateur la manutention, la décontamination et la maintenance d'un aspirateur THE
- 2 Une mise en œuvre simple et reproductible
- 3 Un équipement de protection collective qui protège l'opérateur et son environnement
- 4 Un travail exécuté plus rapidement

### NOS RÉFÉRENCES



www.bestsuisse.ch  
024 552 10 70

### DÉCOUVREZ NOS AUTRES PRODUITS DE LA GAMME EASYGEL PROTECT®



EGP découpe



EGP perçage



EGP application



EGP diagnostic



EGP décollement de dalles

En savoir plus :

www.easygelprotect.com  
03 87 07 36 41